

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH
SDevRH/JYB/RM/EZH N° 2024 - 352

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

<u>Article unique</u> :	Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Techniciens de la Recherche n°32 BAP J " Gestionnaire financier-e et comptable " est composé comme suit :
-------------------------	--

<u>Présidente</u> :	Mme Christine GUILLARD IRHC – Inserm
<u>Expertes</u> :	Mme Siham BENMENNI IECN – Inserm Mme Isabelle PIRES AI - Inserm
<u>Représentants</u> :	M. Florian BLONDEAU IR – Inserm Mme Brigitte BOUCHARD DR2 – Inserm M. Philippe COUDOL IRHC – Inserm M. Eric GAUGAIN IECN – Inserm Mme Nathalie GOUDEAU AI – Inserm Mme Anne-Marie HELLE IR – Cnrs Mme Thu-Mai NGUYEN IR – Inserm Mme Fanny PRA IR – Inserm
<u>Membre des instances d'évaluation</u> :	M. Frédéric BONNEFOI IEHC – Inserm

Fait à Paris, le

02 OCT. 2024

Pour le Président-directeur général,

Le Directeur des Ressources Humaines,

